



FS-R Terre

Formation Spécialisée de Réseau du Service de l'Armée de Terre

du 19 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

Au moment d'ouvrir les travaux de cette Formation Spécialisée de réseau, nous souhaitons exprimer une préoccupation profonde et partagée par les personnels que nous représentons.

Le passage des anciens CHSCT aux Formations Spécialisées actuelles ne devait pas être une simple modification sémantique, mais une opportunité de moderniser et de renforcer la culture de prévention au sein de nos formations administratives et opérationnelles. Force est de constater que la réalité du terrain nous montre un visage bien différent.

Aujourd'hui, l'Armée de Terre fait face à un rythme opérationnel intense. Cependant, nous constatons avec regret une tendance croissante, chez certains chefs de corps, à reléguer la prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail au second plan, considérées comme une perte de temps face à leurs impératifs de préparation opérationnelle.

Cette perception conduit à un constat alarmant. La santé et la sécurité des personnels ne peuvent pas être déléguées ou externalisées au gré des agendas. Elles font parties intégrantes et indissociables de l'acte de commandement. Le chef de corps est le premier responsable de la protection de ceux qu'il manage.

La prévention n'est pas un frein à l'efficacité opérationnelle : elle en est le socle. Un régiment ou une entreprise qui néglige la sécurité ou la qualité de vie au travail s'expose à terme à une usure de son personnel à des risques psychosociaux accrus.

Nous ne demandons pas de la bureaucratie, nous demandons du dialogue, de la présence et de l'engagement. Nous attendons de la chaîne Terre qu'elle redonne à cette Formation Spécialisée toute sa place de levier stratégique, et non de simple case réglementaire à cocher.

Nous aborderons les points à l'ordre du jour dans cet esprit de responsabilité, en espérant que nos alertes soient entendues à la hauteur des enjeux qu'elles représentent pour la vie de nos FS d'entreprise.

FO Défense souhaite attirer l'attention sur plusieurs points nécessitant une vigilance particulière. Pour commencer, les problématiques d'addictions constituent un enjeu majeur de prévention. Si les risques liés à l'alcool ou à certaines substances psychoactives demeurent une préoccupation constante, nous devons également intégrer l'émergence de nouvelles formes de dépendances : réseaux sociaux, jeux d'argent, nouvelles substances psychoactives ou comportements pouvant générer des risques individuels et collectifs.

Ces problématiques ont des impacts sur la santé des agents, les relations de travail et la sécurité des activités. Elles nécessitent une politique de prévention, de sensibilisation et un accompagnement adapté.

Ensuite, **FO Défense** souhaite également obtenir des éléments sur la cartographie des risques liés à l'amiante, la mise à jour des documents techniques amiante (DTA) ainsi que les modalités d'accès aux informations via une « DTA-thèque ». La connaissance précise des situations d'exposition demeure une exigence fondamentale en matière de prévention et de protection des personnels. Nous souhaitons également connaître l'état d'avancement et les modalités d'application du guide amiante qui impacte directement le dispositif de départ anticipé au titre de l'Amiante (ASCAA). De plus, **FO Défense** s'inquiète du suivi médical des agents lié à la mise en place de la nouvelle cartographie des FSE.

Autre point concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles : **FO Défense** rappelle l'importance cruciale d'un suivi rigoureux, notamment pour les situations particulières impliquant d'anciens militaires. Une meilleure visibilité des données apparaît aujourd'hui indispensable pour garantir une juste prise en charge de leur parcours antérieurs.

Au-delà de la santé physique, la préservation de la santé mentale des agents doit être une priorité. **FO Défense** souhaite disposer d'un retour précis sur les signalements en matière de risques psychosociaux, sur leur traitement effectif et sur les mesures de prévention concrètement engagées. Il est impératif d'identifier en amont les facteurs organisationnels ou humains susceptibles d'avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité des personnels.

FO Défense réitère sa vigilance sur les questions liées aux installations et aux équipements, avec une attention toute particulière portée aux cabines de peinture. Les conditions d'utilisation, la conformité réglementaire et l'efficacité des mesures de protection de ces installations doivent être pleinement garanties pour protéger les opérateurs des risques chimiques.

Au regard du nombre important et de la haute technicité des sujets évoqués, **FO Défense** vous interpelle sur la pertinence de mettre en place des groupes de travail dédiés. Ces instances permettraient un traitement approfondi, une expertise partagée et un suivi précis des problématiques soulevées.

FO Défense sera particulièrement attentive aux réponses qui seront apportées par l'administration, ainsi qu'aux suites concrètes qui seront données aux travaux de cette Formation Spécialisée.

En conclusion, **FO Défense** rappelle son attachement à la prévention des risques et à la sécurité des agents de l'Armée de Terre. Pour notre organisation, la sécurité ne peut pas être une variable d'ajustement administrative ou budgétaire. La protection de l'humain doit rester la priorité absolue de notre institution.

Merci de votre attention.

Paris, le 19 mai 2026.

